

Novembre 2018

#9

Revue
PAYSAGES

Le Magazine des Paysages de Haute-Savoie

Land Art
Bidons en balade

Observatoire des paysages
**Une exposition au
domaine de Rovorée**

Regard
**Philippe Guyard
& Boris Bregman**

Concours
**Palmarès départemental des
paysages de Haute-Savoie**

Dossier

**Les alpages : des espaces
vivants à préserver**

EDITO

Cette revue "Paysages" montre avec discrétion que *Haute-Savoie d'en haut* et *Haute-Savoie d'en bas* sont indissociables.

Le sujet central décrit des alpages et les initiatives qui y sont menées, transformations, réhabilitations, transmissions. Les reportages témoignent de leur importance pour le maintien des paysages ouverts d'altitude.

L'observatoire photographique des fonds de vallée montre comment les espaces agricoles de plaine sont consommés discrètement. Quelques phrases parsemées dans les textes et commentaires rappellent avec force que la disparition des pâtures de fonds de vallée nuit à la viabilité des exploitations agricoles, et entraîne donc une disparition des alpages et des paysages qu'ils construisent.

Cette complémentarité évidente fait penser que les terrains sur lesquels il est le plus facile et le moins coûteux de construire sont souvent les plus précieux d'un point de vue agronomique et agricole. Entraînant une perte nourricière décisive.

A travers les interviews et reportages d'artistes et d'architectes, ce sont aussi des expériences d'altitude qui sont présentées, témoignant du possible mélange qualitatif des pratiques et appropriations des lieux. Un restaurant d'altitude qui est une incision dans la montagne, des lignées de bidons à travers champs, rappellent que les territoires d'altitude sont les premiers à être polyvalents et multifonctionnels, en acceptant sur un même site des pratiques agricoles et urbaines imbriquées.

Cette revue "Paysages" montre donc que des transformations fortes sont à l'œuvre, que le paysage alpin évolue et que des moyens simples et positifs sont disponibles pour créer des lieux de partage, entre pratiques agricoles et urbaines. Avec donc cette question finale qui vient naturellement à l'issue de la lecture, pourrait-on aussi recréer des territoires agricoles et urbains partagés en vallée ?

Pierre Janin
Architecte DPLG
agence Fabriques Architectures Paysages
Architecte Conseil de l'Etat
Mention spéciale du grand prix du paysage 2016

Revue PAYSAGES

Le Magazine des Paysages de Haute-Savoie

La revue "Paysages" est une publication du CAUE de Haute-Savoie.

Siège social : L'ilot-S - 7 esplanade
Paul Grimault - 74000 Annecy
Tél 04 50 88 21 10 - www.caue74.fr

Responsable de la publication :
Arnaud Dutheil, directeur du CAUE

Rédacteur en chef : Frédérique Imbs, journaliste

Coordination éditoriale : Antoine Deneuveille,
conseillers paysage, CAUE

Conception graphique : Guillaume Cretinon,
CAUE, d'après une maquette de www.abaca-studio.com

N°ISSN : 2258-9548

Publication annuelle gratuite imprimée
en 1 500 exemplaires
Novembre 2018

Crédit photographique :
Couverture : CAUE 74, Edito et Observatoire :
CAUE 74 / Sylvain Duffard, Focus : Gérard
Benoît à la Guillaume, Dossier : Éric Dür,
Regard : GBAU, Paysages des collectivités
et Palmarès : CAUE 74 / Romain Bianchi,
Reproduction même partielle interdite

sommaire

Actualités | page 4

Focus

Bidons en balade | page 6



Observatoire des paysages

Une exposition au domaine de Rovorée | page 8

Inaugurée en 2014 au château de Clermont, l'exposition intitulée *Le territoire, le photographe et le paysage* se poursuit à travers un parcours itinérant sous une forme enrichie de nouveaux documents.



Dossier

Les alpages : des espaces vivants à préserver

| page 11

En Haute-Savoie, les alpages couvrent une surface de près de 60 000 hectares. Dans certains secteurs, ces espaces sont menacés de disparition, à une échéance moyenne ou longue. Leur reconquête et leur préservation, ainsi que la sensibilisation des publics, constituent des enjeux majeurs pour l'avenir de ces milieux clairement identifiés comme sensibles.

Regard

"L'architecture doit dialoguer avec le paysage"

Interview de Philippe Guyard & Boris Bregman | page 18

L'agence GBAU (Guyard Bregman Architectes Urbanistes) a réalisé plusieurs bâtiments publics dans la région Rhône-Alpes. Les deux architectes nous livrent leur vision sur la façon de "construire avec le paysage".



Paysages des collectivités

Aménager les littoraux, une question d'équilibre | page 20

Annecy ou Léman, la forte attractivité des rivages lacustres de Haute-Savoie engendre de nombreux impacts sur le paysage et la biodiversité. Protéger ces espaces sensibles et les ouvrir au public, les deux démarches ne sont pas incompatibles grâce à des aménagements bien pensés.



Palmarès départemental des paysages de Haute-Savoie

Palmarès 2018 | page 24

Parce que la question du paysage et de la biodiversité est centrale dans un département comme la Haute-Savoie au très fort développement urbain, le Conseil départemental et le CAUE ont souhaité lancer, à partir de 2018, un nouveau palmarès intitulé "Palmarès départemental des Paysages de Haute-Savoie".



A lire | page 27

Découvrez notre sélection d'ouvrages sur le paysage et le jardin.

actualités

LES VILLES LES PLUS VERTES MONTRENT LA VOIE

L'Union nationale des entreprises du paysage (Unep), en partenariat avec Hortis, les responsables d'espaces nature en ville, ont réalisé cette année une nouvelle étude menée dans le cadre de l'Observatoire des villes vertes. Pour cette sixième enquête, le panel a été interrogé sur la place des infrastructures vertes* dans leurs politiques urbaines. Résultat : les collectivités les plus en pointe ont pris conscience de l'atout que représentent les équipements verts pour développer la biodiversité, améliorer le cadre de vie des habitants et favoriser l'attractivité de leur territoire. Les parcs et jardins sont les infrastructures vertes les plus communément mises en œuvre : toutes les villes du panel en sont dotées. Sept villes sur dix disposent de coulées vertes et plus d'une sur deux a lancé un projet visant à restaurer ou développer la végétalisation pour renforcer ses berges, valoriser l'écosystème et limiter l'érosion.

Pour en savoir plus : lesentreprisesdupaysage.fr

* La notion "d'infrastructure verte" englobe tous les espaces végétalisés, naturels ou aménagés - par opposition aux "infrastructures grises" : routes goudronnées, bâtiments.



LA RÉGION INVESTIT DANS LES PNR

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la première région de France par son nombre de Parcs naturels régionaux, puisqu'elle en compte désormais dix, dont celui du massif des Bauges situé en partie sur le territoire de la Haute-Savoie. Ces espaces couvrent plus de 25 % du territoire de la grande région, et plus de 30 % des zones rurales défavorisées. Réunis les 14 et 15 juin dernier, les élus de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont décidé d'engager un programme inédit d'investissements dans les PNR pour la période 2018-2020, ceci afin de les conforter sur l'ensemble de leurs missions. Ce programme prévoit une enveloppe croissante de crédits d'investissement sur les prochaines années : 2 millions d'euros en 2018, 4 en 2019 et 6 en 2020. Les bénéficiaires de ces opérations seront aussi bien les syndicats mixtes de Parcs que leurs partenaires territoriaux : collectivités, EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), entreprises, chambres consulaires et acteurs privés.

Pour en savoir plus : auvergnerhonealpes.fr

actualités

NATURE EN VILLE À ANNECY ET LAUSANNE

Le programme européen Interreg France-Suisse 2014-2020 s'attache à favoriser les échanges franco-suisses par le cofinancement d'initiatives transfrontalières autour de quatre thématiques : la recherche et l'innovation ; la valorisation du patrimoine naturel et culturel ; les transports durables ; la formation et la mobilité de la main d'œuvre. En juin dernier, le Comité de suivi a retenu treize nouveaux projets dont neuf associant des acteurs haut-savoyards. Parmi ceux-ci, citons "Naturopolis", un programme qui a pour but de renforcer l'attractivité touristique d'Annecy et de Lausanne en s'appuyant sur leurs espaces naturels. A l'origine, un constat : les deux cités lacustres offrent des paysages urbains très similaires avec un panorama sur les Alpes et les lacs. La démarche consiste à miser sur la nature en ville pour en faire un attrait touristique, en réalisant des installations artistiques et paysagères faisant écho à ces sites naturels, ou encore en réfléchissant à l'aménagement des espaces naturels en zone urbaine. En Haute-Savoie, l'événement "Annecy Paysages", qui s'est déroulé du 30 juin au 2 septembre, en a été la première concrétisation. Habitants, visiteurs et touristes ont pu découvrir à travers la ville 23 œuvres artistiques et paysagères, qui avaient vocation d'interroger chacun sur la place des espaces naturels en milieu urbain.

Pour en savoir plus : interreg-francesuisse.eu



"Échappée", de Sylvie de Meurville (FR). Sur une proposition du CAUE de la Haute-Savoie, qui présente quatre œuvres de l'artiste dans son exposition "Franchir la Berge".

RENDEZ-VOUS AUX JARDINS : 2 MILLIONS DE VISITEURS

En juin dernier, l'édition 2018 des Rendez-vous aux jardins était inscrite dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel. Pour la première fois depuis leur création, plus de 2 500 parcs et jardins dans seize pays européens ont ouvert leurs portes tout au long de ce premier week-end de juin, et ont pu accueillir 2 millions de visiteurs dans plusieurs pays d'Europe. En France, ce sont plus de 1,8 million de visiteurs qui ont choisi de découvrir 2 200 parcs et jardins, privés ou publics, dont un millier environ ouvert au public pour la première fois ou à titre exceptionnel. En Haute-Savoie, le jardin du parc de la Préfecture, à Annecy, ou celui de la Médicée, à Marigny-Saint-Marcel, faisaient partie des lieux à découvrir ou à redécouvrir. Rendez-vous en juin 2019 pour la prochaine édition.

Pour en savoir plus : rendezvousauxjardins.culture.gouv.fr



PAYSAGES DE L'ARVE



Le Projet de paysage prioritaire de l'Arve est le fruit de la volonté de l'État de Genève, d'Annemasse Agglo et des neuf communes longées par ce cours d'eau de le protéger et de le mettre en valeur, du point de vue des milieux naturels, de l'agriculture, des loisirs et du patrimoine bâti. Ce retour d'expériences retrace le chemin parcouru, depuis la prise de conscience en 2007 de l'enjeu de valorisation du paysage à l'échelle du Grand Genève, jusqu'à la mise en œuvre aujourd'hui des mesures concrètes au sein de la pénétrante de verdure de l'Arve, en passant par l'élaboration de

l'image directrice, la coordination avec les projets liés, les actions de communication... Cette publication met l'accent sur deux mesures tournées vers les attentes de la population : réaliser une boucle pour les cyclistes rassemblant une série de points de vue sur l'Arve mais aussi proposer une promenade piétonne au plus près de l'eau. L'ouvrage décrit deux réalisations de qualité, le Parc des Falaises et le Parc du Vernand, qui jalonnent ces parcours. Il interroge par ailleurs sur l'efficacité de la démarche, sur son appropriation par les partenaires, sur la mise en œuvre des actions de sensibilisation et fait un ensemble de recommandations pour la conduite d'un projet de paysage.

A télécharger sur le site grand-geneve.org

LAND ART BIDONS EN BALADE

Bidons sans frontières, c'est le nom de la démarche originale menée par l'artiste franco-suisse Gérard Benoît à la Guillaume. Le principe : donner une seconde vie aux traditionnels contenants de lait en réalisant des installations éphémères au cœur des paysages. Exemple ici aux Contamines-Montjoie, dans le cadre du festival Mont-Blanc Photos, en juillet 2011. Offrant une lecture nouvelle du paysage, l'approche du photographe a séduit l'Union régionale des CAUE Auvergne-Rhône-Alpes qui l'a retenue dans son inventaire des interventions d'art plastique dans les paysages. Une initiative qui a abouti à la réalisation d'un site internet, www.artsenpaysages-aura.com, où est présenté l'ensemble des œuvres repérées, et à la diffusion d'une revue, "Arts en Paysages - Balades singulières en Auvergne-Rhône-Alpes".

Pour en savoir plus : www.bidonssansfrontieres.com



UNE EXPOSITION AU DOMAINE DE ROVORÉE

Inaugurée en 2014 au château de Clermont, l'exposition intitulée *Le territoire, le photographe et le paysage* se poursuit à travers un parcours itinérant, sous une forme enrichie de nouveaux documents.

Le Caue a réalisé, en partenariat avec le Conseil départemental, une exposition intitulée *Le territoire, le photographe et le paysage*. Présentée dans une première version scénographiée, au château de Clermont, durant l'été 2014, elle retraçait l'histoire de la commande publique de photographies de paysages en France. Ce travail s'appuyait sur des documents issus de sources variées et était complété par les prises de vue de l'unité paysagère de l'Avant-pays haut-savoyard.

Rééditée dans une forme itinérante, en mai 2015, cette exposition reprend le thème central pour finalement amener le visiteur à découvrir les prises de vues réalisées depuis 2012 sur les unités paysagères qui composent le territoire départemental. L'ensemble a été présenté au Domaine de Rovorée, propriété départementale, du 16 juin au 16 septembre 2018. L'objectif de cette exposition itinérante est double : dynamiser et valoriser le travail évolutif de l'observatoire des paysages de Haute-Savoie (www.observatoire.paysages74.fr) et augmenter progressivement le corpus des tirages photographiques de chaque unité paysagère.

Le coteau viticole de Ballaison (terroir des appellations AOC et AOP Vin de Savoie - Crépy) domine la plaine agricole de Douvaine et la vaste forêt de Planbois qui recouvre une grande partie de la presqu'île du Léman. Cette portion du littoral français se développe vers le nord et définit ainsi la partie la plus étroite du lac Léman (Petit-lac). Ouverts sur les crêtes du Jura, les paysages restent caractérisés par la présence d'importants espaces agricoles ouverts, parsemés de zones humides et de marais, au contact d'une urbanisation récente organisée autour des bourgs. Au carrefour de deux axes importants (vers Thonon et Genève), Douvaine est un pôle urbain dynamique, support d'un développement important lié à la proximité de l'agglomération genevoise.



© CAUE74 / Sylvain Duffard

Grande cave de Crépy, Ballaison, 2014 et 2017



© CAUE74 / Sylvain Duffard

Viry, Route de Bellegarde, 2013



© CAUE74 / Sylvain Duffard

SÉRIES PHOTOGRAPHIQUES

L'objectif des observatoires photographiques de paysage est la constitution de séries chronologiques, qui permettent d'appréhender les évolutions du paysage et de conserver une mémoire des lieux. En Haute-Savoie, la couverture complète du département, constituée de 90 points de vue, a été achevée en 2017. Les premières reconductions de ces points de vue ont été engagées à partir de 2014 et se poursuivent progressivement depuis, selon une périodicité variable. Les transformations sont parfois spectaculaires et irréversibles, liées à la dynamique de l'urbanisation qui s'opère à présent sous une forme plus dense, ou à la réalisation de grands projets d'infrastructure ou d'aménagement. Elles sont parfois beaucoup plus ténues, en raison des conditions météorologiques, d'un changement d'usage ponctuel ou de la pousse de la végétation. ■

Viry, Route de Bellegarde, 2017



© CAUE74 / Sylvain Duffard



© CAUE74 / Sylvain Duffard



© CAUE74 / Sylvain Duffard

Place de la gare, Annemasse, 2015 et 2018



© CAUE74 / Sylvain Duffard

Route de Foenens, Chêne-en-Semine, 2013 et 2017



© CAUE74 / Sylvain Duffard



© CAUE74 / Sylvain Duffard

Ancienne voie ferrée, Saint-Gingolph, 2014 et 2017



© CAUE74 / Sylvain Duffard

LES ALPAGES : DES ESPACES VIVANTS À PRÉSERVER



© Eric Durr - Syndicat mixte du Salève

En Haute-Savoie, les alpages couvrent une surface de près de 60 000 hectares. Dans certains secteurs, ces espaces sont menacés de disparition, à une échéance moyenne ou longue. Leur reconquête et leur préservation, ainsi que la sensibilisation des publics, constituent des enjeux majeurs pour l'avenir de ces milieux clairement identifiés comme sensibles.

De la vallée d'Abondance au nord au massif des Bauges au sud, du Pays du Mont-Blanc à l'est au Mont Salève à l'ouest, avec au centre les Aravis, le Haut-Giffre, le Haut-Chablais, les alpages haut-savoyards sont multiples. "Notre département est doté d'une diversité pastorale qui constitue une grande richesse pour nos territoires," explique Antoine Rouillon, directeur de la Société d'économie alpestre. Chacun de ces territoires est en effet marqué par des spécificités : prédominance de la production laitière en vallée d'Abondance ou dans les Aravis, proximité de la Suisse au mont Salève, tourisme prégnant en vallée de Chamonix... "Les alpages de Haute-Savoie partagent cependant une caractéristique commune, ajoute Antoine Rouillon. Ils sont tous répertoriés comme des *Espaces naturels sensibles (ENS)*, et cela est unique en France."

Les alpages du Salève

LA SEA : UN PARTENAIRE ESSENTIEL

La Société d'économie alpestre 74 (SEA) est une association créée en 1927. Ses principales missions consistent à assister les éleveurs et les organisations professionnelles dans leurs activités liées au pastoralisme, à créer et gérer les Associations foncières pastorales (AFP) et à proposer un appui technique aux groupements pastoraux. Elle apporte également son soutien aux différentes productions AOP de la Haute-Savoie, ainsi qu'à la diversité génétique constituée par les différentes races d'animaux domestiques de montagne. La réalisation d'études, de diagnostics et d'animations dans le domaine du pastoralisme, de la forêt et de la ressource en eau fait aussi partie de ses compétences. Elle fait autorité et assure la représentation de la Haute-Savoie auprès des instances régionales, nationales et internationales concernant l'économie alpestre et montagnarde. Enfin, la SEA 74 engage de nombreuses actions de sensibilisation sur les thèmes du pastoralisme, de l'eau et de la biodiversité : Itinéraires alpestres, les Foulées du sel, Un berger dans mon école, Chantiers participatifs en alpage...

Pour en savoir plus : echoalp.com

DOSSIER

UN TRÉSOR POUR DEMAIN

L'alpage est en effet l'un des cinq milieux prioritaires définis par le Schéma départemental des ENS 2016-2022. Car s'ils sont naturels, ces sites ont besoin d'être entretenus pour ne pas disparaître. Contrairement aux idées reçues, les alpages sont le fruit d'une rencontre entre la nature et le travail de l'homme et des bêtes. C'est cette rencontre qui a façonné les paysages que l'on connaît aujourd'hui. Et sans l'intervention humaine, la forêt reprendrait ses droits. D'où la mise en place, depuis plusieurs années, de stratégies de reconquête et de préservation. Et deux menaces majeures sont identifiées. La première est la pression foncière grandissante ; avec la diminution des surfaces en herbe disponibles en plaine, la transmission des exploitations d'élevage est difficile. Deuxième danger : le changement climatique, s'il attire les alpagistes de plaine ou du sud touchés par la sécheresse, nécessitera des équipements de stockage d'eau. Le réchauffement des températures voit également s'allonger la saison d'alpage avec des troupeaux qui montent plus tôt et qui redescendent plus tard. *"Nos alpages constituent donc un véritable trésor pour demain, affirme Antoine Rouillon. C'est pourquoi il est important d'identifier les territoires en jeu afin d'éviter les abandons d'alpages et aider le maintien de l'activité pastorale par l'équipement, l'investissement, les travaux, mais aussi l'information, la pédagogie auprès du grand public..."*



Pastoralisme et activités de plein air ne sont pas incompatibles.



© AFP du Semnoz

LES ALPAGES DE HAUTE-SAVOIE EN CHIFFRES

- 60 000 hectares
- 1 040 unités pastorales
- 1 400 exploitations utilisatrices des alpages
- 29 associations foncières pastorales (AFP) regroupant près de 39 000 hectares

DES MILIEUX SENSIBLES MAIS OUVERTS

Depuis 1995, le Département a consacré 7,5 millions d'euros à la préservation des alpages et traité plus de 500 dossiers. Ces subventions vont essentiellement à la rénovation des chalets, aux opérations de reconquêtes des espaces pastoraux (dont le débroussaillage par tonte animale), à l'ouverture et à la sensibilisation du public. Car s'ils sont menacés, les alpages n'en restent pas moins des milieux ouverts, où la fréquentation croissante de la population doit être prise en compte au même titre que l'activité économique et la volonté de préserver la biodiversité. *"Il faut cependant rappeler au visiteur que s'il est toujours bienvenu, il se trouve sur une propriété le plus souvent privée, où des hommes travaillent, et doit donc se comporter comme un invité,"* précise Antoine Rouillon. D'où la nécessité, pour les différents acteurs du pastoralisme, de mener des démarches pédagogiques auprès des visiteurs, qu'ils soient randonneurs, cyclistes, photographes ou simples promeneurs. Pour que l'alpage reste un espace partagé par tous, où paysage, biodiversité, économie et loisirs aient chacun leur place. ■

Alpages sur le Semnoz. Tous les alpages de Haute-Savoie sont répertoriés comme des Espaces naturels sensibles.

QUAND UN ALPAGE SE TRANSFORME EN ÉCOLE

Depuis 2010, la communauté de communes des vallées de Thônes (CCVT), en partenariat avec l'ensemble des collectivités et des acteurs du massif Fier-Aravis, s'est engagée dans plusieurs programmes d'actions en faveur du pastoralisme. "C'est une activité centrale pour notre territoire", explique Jacques Douchet, vice-président de la CCVT, en charge de l'agriculture, de l'environnement et du pastoralisme. Avec 134 exploitations laitières, nos alpages constituent de formidables supports pour nos produits emblématiques, tels que le Reblochon, le Chevrotin et l'Abondance. Ils offrent aussi des espaces de loisirs et de tourisme d'été et d'hiver, et constituent de hauts lieux de biodiversité et de réserves d'eau." Maître d'ouvrage du Plan pastoral territorial (PPT) Fier-Aravis, qui concerne 25 communes de la vallée, la CCVT est aussi porteuse du Projet agro-environnemental et climatique 2015-2020. Les 27 exploitations se sont ainsi engagées dans des actions permettant de maintenir ou d'améliorer leurs pratiques pastorales favorables à la biodiversité. Sur le périmètre des sites Natura 2000 des Aravis et de Beauregard, cela se traduit par l'absence totale de fertilisation sur les prairies et les habitats remarquables, une gestion des zones humides, une maîtrise de l'enrichissement des zones pastorales de lisière et des prairies à fort risque de déprise...



L'alpage de Grand Montagne, au Sulens, accueillera la nouvelle école.

UNE TRIPLE ALLIANCE

C'est dans ce contexte qu'a été lancé un projet original et unique en France : la création d'un Centre de formation et d'innovations pastorales, forestières et environnementales, situé sur l'alpage "Grand Montagne" au Sulens. Cet alpage-école sera situé sur une surface de 65 hectares, dont une quarantaine pâturable, sur les communes de Serraval et des Clefs. Le site, propriété d'une famille d'agriculteurs, a été exploité jusqu'en 2015, puis mis en vente avec le chalet qui s'y trouve, sans trouver d'acquéreur. En 2017, le lycée agricole de Contamine-sur-Arve, à la recherche d'un alpage en remplacement de celui de Séraussaix sur lequel s'est installé un agriculteur, y monte son troupeau de 40 vaches de race Abondance. A la demande de la commune de Serraval qui souhaite trouver une solution pour cet alpage, la CCVT décide de s'engager et acquiert le site "Grand Montagne" pour y installer un projet d'alpage-école. Le Conseil départemental délibère afin de prendre en charge 80 % de l'acquisition dans le cadre de sa politique Espaces naturels sensibles et la Région financera les travaux dans le cadre de sa compétence Lycée. L'École nationale d'industrie du lait et des viandes (ENILV) de la Roche-sur-Foron est également engagée pour la transformation fromagère.

UN LIEU DE RÉFÉRENCE

C'est donc sur la base de cette triple alliance que le projet est monté. Un bail emphytéotique de 30 ans entre la CCVT et la Région Auvergne-Rhône-Alpes met cet outil au service du lycée agricole pour les bâtiments et un bail rural de la même durée est signé pour le foncier entre la CCVT et le lycée. Le site a pour ambition de devenir un lieu de référence pour la formation aux métiers de l'agriculture de montagne : conduite de troupeaux, transformation laitière, bûcheronnage et débroussaillage, préservation de la biodiversité, gestion durable de l'environnement, accueil du public, commercialisation et vente directe. En plus du troupeau bovin laitier, il est envisagé un troupeau caprin ainsi qu'un élevage de cochons qui seront nourris en partie avec le petit-lait issu de la production de fromage ; déjà présents l'été dernier, ils seront transformés dans les laboratoires de l'ENILV. Les travaux d'aménagement, de rénovation et de mise aux normes du bâtiment, seront réalisés en 2019 pour un démarrage effectif de l'alpage-école en 2020. ■

A SAMOËNS, UNE FERME D'ALPAGE DÉMÉNAGE

Situé à 1 600 mètres d'altitude, au cœur du domaine skiable du Grand Massif, sur le plateau de Saix, le 17^e Club Med du groupe dans les Alpes françaises a ouvert ses portes en décembre 2017. Le projet, voté à l'été 2015 par le conseil municipal de Samoëns, prévoyait le déplacement de la ferme communale d'alpage, trop proche du nouveau Resort. Elle sera reconstruite à un kilomètre de là et son locataire, un exploitant titulaire d'une AOC pour son reblochon, AOC liée aux six hectares d'alpage où il fait paître ses 65 vaches laitières, pourra poursuivre son activité. "Le bâtiment datant des années 70-80 n'avait pas de valeur patrimoniale, précise Pierre Janin, architecte de l'agence Fabriques Architectures Paysages, maître d'œuvre du projet. Mais il était essentiel de maintenir l'activité agricole existante." Implantée près des chemins de randonnées, la nouvelle ferme permettra d'accueillir les marcheurs et de leur faire découvrir l'activité pastorale. Outre l'étable, le bâtiment comprendra une laiterie, une aire pour les veaux, une grange et un logement à l'étage pour l'exploitant. Pour qu'elle s'intègre au paysage, la construction s'adaptera à la pente avec un accès à l'étable par le bas et l'entrée de la ferme par le haut. "Cette configuration répond également à une volonté d'optimiser le fonctionnement agricole et de permettre l'accueil du public," ajoute Pierre Janin. Bardage bois, couverture en bacs acier et toiture végétalisée contribueront à son insertion dans le site, rappelant sa vocation agricole. Son traitement volontairement contemporain en fait cependant une réinterprétation actuelle du chalet d'alpage traditionnel. Le démarrage des travaux est prévu pour la fin de l'année 2018 pour une livraison en 2019. ■



© Fabriques Architectures Paysages

Pour s'intégrer dans le paysage, la construction s'adapte à la pente.



© Fabriques Architectures Paysages

La nouvelle ferme réinterprète le chalet d'alpage de manière contemporaine.



© Fabriques Architectures Paysages

SEMNOZ : DES ALPAGES AUX PORTES DE LA VILLE

1 934 hectares de surfaces d'alpage, 34 unités pastorales, 60 exploitations agricoles, quatre produits AOP fabriqués... le territoire pastoral du Grand Annecy regroupe 234 propriétaires publics et privés. Des chiffres qui donnent la mesure de l'importance de l'activité agricole dans des secteurs fortement impactés par la pression urbaine de l'agglomération annécienne. Exemple avec l'Association foncière pastorale du Semnoz, l'une des quatre AFP du Grand Annecy. Regroupant une cinquantaine de propriétaires répartis sur un peu plus de 700 hectares, l'AFP du Semnoz a été créée en 1978, simultanément au démarrage de la station du même nom. "Pour les élus de l'époque, qui voulaient protéger cet espace naturel, il s'agissait alors de s'opposer à un gros projet immobilier sur le secteur de l'Abbaye, raconte Catherine Bouvier, maire de Leschaux et présidente de l'Association. L'alpage a pu être acquis par préemption et une AFP est née pour rassembler les propriétés pastorales du sommet du Semnoz." Très fréquenté, très touristique, le territoire couvert par l'AFP nécessite des investissements importants pour contribuer à la pérennisation de l'activité pastorale : mise aux normes des bâtiments, rénovation des accès, alimentation en eau, accueil du public, réouverture des paysages...



© AFP du Semnoz



© AFP du Semnoz

QUAND LA CESSIION FINANCE LA RESTAURATION

Ainsi, l'unité pastorale Sur Frettes, propriété communale jusqu'en 2017 localisée sur le territoire de Gruffy, permet la présence d'un troupeau de 40 vaches laitières dont la production est transformée en AOP Tome des Bauges. Ces quinze dernières années, la commune de Leschaux y a réalisé des investissements structurants conséquents en maîtrise déléguée à l'AFP du Semnoz : rénovation complète du bâtiment principal pour aménager un atelier de transformation fromagère en conformité avec la réglementation sanitaire, aménagement d'un logement plus confortable pour les alpagistes, rénovation de la cave d'affinage. L'an dernier, la commune de Leschaux a cédé cette propriété au Grand Annecy, la continuité de gestion du site restant cependant assurée par l'AFP du Semnoz, en concertation avec les propriétaires et les locataires en place. "Cette cession nous permet de financer d'autres projets, précise Catherine Bouvier. Nous avons notamment entrepris une

importante campagne de réhabilitation sur les alpages des Grands Chalets." "En se portant acquéreur, le Grand Annecy garantit le caractère public du site et le maintien du pastoralisme, ajoute Christian Anselme, vice-président de la commission aménagement et agriculture du Grand Annecy. Cela permet aussi de garder ces espaces ouverts et d'éviter que des projets d'envergure puissent se développer." Aux Grands Chalets, les bâtiments existants nécessitent des travaux importants pour améliorer le confort et s'adapter à l'agriculture d'aujourd'hui. Le projet de réaménagement a d'ailleurs été conçu en totale concertation avec l'exploitant concerné afin de rendre les lieux fonctionnels. Un espace est également consacré à l'accueil du public. "N'oublions pas que ces alpages périurbains attirent de plus en plus de citadins à la recherche de nature et de loisirs, déclare Christian Anselme. Il est donc essentiel de profiter de ces espaces pour aller à leur rencontre et mener des actions pédagogiques." ■

L'AFP du Semnoz a entrepris une importante campagne de réhabilitation de ses alpages.

LE SALÈVE : LA PETITE MONTAGNE QUI A TOUT D'UNE GRANDE



© Eric Dürr - Syndicat mixte du Salève

Situé à proximité immédiate de l'agglomération franco-genevoise et bien que disposant d'une surface d'alpage modeste (environ 1 000 hectares), le massif du Salève bénéficie d'une tradition pastorale vivace. Les alpages sont à la fois des outils de travail pour les agriculteurs, des espaces de respiration pour les citadins épris de nature et de grands paysages, des belvédères d'où l'on voit les Alpes, le Jura et le Léman. Ces milieux ouverts accueillent également une faune et une flore remarquables. Pour favoriser une gestion intégrant toutes ces vocations, le Syndicat mixte du Salève a initié en 2012 la création d'une Association foncière pastorale (AFP) regroupant aujourd'hui 424 propriétaires. "Le Salève est une petite montagne très accessible et toute proche d'une grande agglomération transfrontalière, explique Pierre Cusin, président du Syndicat. Elle est donc très fréquentée par les urbains vivant à proximité et subit l'impact de la pression foncière des communes autour du massif. D'où la nécessité de préserver ces espaces, et notamment d'assurer la pérennité de l'activité agricole de pastoralisme sur les alpages sommitaux." Directive Paysagère, site Natura 2000, Espace naturel sensible, plans locaux d'urbanisme des communes alentours... sont autant d'outils de protection.

ÉTAT DES LIEUX

La première orientation de la Directive Paysagère adoptée en 2008 vise à maintenir le caractère ouvert et naturel du plateau sommital, en interdisant toute construction, en favorisant le pastoralisme. "Nous avons travaillé avec la Société d'économie alpestre afin qu'elle nous aide à réaliser un état des lieux des alpages, déclare Eric Dürr, technicien des Espaces naturels au Syndicat mixte du Salève. L'objectif était de pérenniser et de favoriser le maintien de l'activité pastorale tout en continuant à accueillir un public de plus en plus nombreux et en veillant au respect des paysages et de la biodiversité." Pour conduire sa politique pastorale et celle de l'AFP, le Syndicat a adopté en 2011 un plan pastoral territorial prévoyant des travaux d'amélioration, avec un soutien financier de la Région et de l'Europe : alimentation en eau du bétail, amélioration du logement des bergers, de l'accès pastoral, animation foncière et étude d'un plan de circulation des véhicules à moteur... D'autre part, dans le cadre d'un contrat de territoire Espaces naturels sensibles signé avec le Conseil départemental, des travaux de contrôle des ligneux, d'entretien de mares, de conservation de bâtiments d'alpage et d'accueil du public ont été soutenus financièrement par le Département.

Le Salève : un belvédère sur l'agglomération de Genève.

L'EAU : UNE PROBLÉMATIQUE CROISSANTE

"Jusqu'à présent, les pratiques ont permis un équilibre relatif entre la fréquentation humaine, l'activité pastorale, la qualité des paysages, la préservation de la biodiversité, poursuit Éric Dürr. L'un des risques pour l'avenir, c'est de voir ces pratiques s'intensifier et remettre en question ce fragile équilibre." "Un autre enjeu majeur pour notre montagne, c'est la question de l'eau, car nous sommes de plus en plus confrontés aux sécheresses estivales," indique Odile Montant, vice-présidente du Syndicat et présidente de l'AFP du Salève. Le Salève étant une montagne karstique, l'eau ne se maintient pas en surface. Et si le réchauffement climatique n'a pas entraîné de baisse des précipitations à l'échelle d'une année, la chaleur a augmenté et l'évaporation de l'eau s'est accrue en période estivale. Plusieurs investissements ont été engagés pour optimiser la ressource en eau sur le sommet : récupération d'eaux de pluie, pompage solaire pour remonter l'eau de source, constitution de réserves collectives dans des secteurs clés...

Si la pérennité de l'activité pastorale dépend beaucoup de la possibilité d'alimenter le bétail en eau, la préservation de la ressource en eau potable est également essentielle, comme le précise Éric Dürr : "Le Salève, en tant que château d'eau, alimente une population importante vivant à son pied et, à ce titre, plusieurs partenaires* sont en train d'élaborer un plan de gestion de l'eau potable pour préserver la qualité de cette ressource dans les activités qui ont lieu sur le massif : pastoralisme, sylviculture, activités de loisirs...".

LES ALPAGES À LA LOUPE

Le Syndicat mixte cherche par ailleurs à ajuster au mieux la densité du bétail au sein des prairies pour répondre aux enjeux de biodiversité et de qualité des eaux. Pour cela, une étude a été lancée avec la Haute école du paysage, de l'ingénierie et de l'architecture de Genève (HEPIA) pour mieux connaître l'état de conservation et la valeur fourragère des milieux prairiaux, des pâturages boisés feuillus et des lisières. Un autre travail de recherche, mené par le Département, porte sur l'impact de l'homme sur les paysages depuis l'époque médiévale. "Il s'agit d'en savoir plus sur la création et l'exploitation historique des alpages, ce qui permettra de comprendre comment ils risquent d'évoluer si on relâche la pression et nous aidera dans la gestion future de ces milieux," précise Éric Dürr.

Enfin, côté information et sensibilisation du public, un projet d'espace muséographique, associé à un parcours pédagogique, est à l'étude. Installé au sommet, à l'arrivée du téléphérique, il permettra d'accueillir les visiteurs en les informant sur l'histoire et les richesses du massif. "Complémentaire à la Maison du Salève, créée par le Syndicat et dont l'un des rôles est déjà de sensibiliser le public au respect de l'environnement et des alpages, ce nouveau lieu de découvertes s'adressera à tous les visiteurs arrivant en haut de la montagne afin qu'ils en redescendent avec un minimum de connaissances," indique Pierre Cusin. "Ce sera une porte d'entrée sur notre montagne et un bon moyen de sensibiliser le public aux bonnes pratiques dans nos alpages," conclut Odile Montant. ■

* Les communautés de communes du Pays de Cruseilles et du Genevois, Annemasse Agglo et le syndicat des Rocailles Bellecombe, sous l'impulsion de Teractem et avec un portage administratif du Syndicat mixte du Salève.



Paysage du Salève, Observatoire photographique des paysages de Haute-Savoie



Avec le réchauffement climatique, la pérennité de l'activité pastorale dépend beaucoup de la possibilité d'alimenter le bétail en eau.

"L'ARCHITECTURE DOIT DIALOGUER AVEC LE PAYSAGE "

INTERVIEW DE PHILIPPE GUYARD & BORIS BREGMAN, ARCHITECTES

Créée en 2010, l'agence GBAU* (Guyard Bregman Architectes Urbanistes) a réalisé plusieurs bâtiments publics dans la région Rhône-Alpes. En Haute-Savoie, elle a signé notamment la médiathèque de Sallanches, la réhabilitation du presbytère de Thorens-les-Glières, la Maison du Salève... Les deux architectes nous livrent leur vision sur la façon de "construire avec le paysage".

Paysages > Lorsque vous abordez un projet de construction, quelle importance accordez-vous au site ?

P.G. > L'approche la plus courante consiste à dire que la qualité d'un projet architectural est avant tout liée à son insertion dans le site. Je considère plutôt le site comme un lieu mémoriel, un espace qui constitue une sorte d'héritage collectif avec lequel notre proposition architecturale doit entrer en médiation, et cela n'empêche pas une approche contemporaine. J'aime que l'architecture évoque des choses non immédiates, qui peuvent parfois même être hors contexte. Je citerais par exemple le cas des maisons fortes en Haute-Savoie ; ces bâtisses tiraient leur raison d'être à la fois d'une affirmation de pouvoir et d'un rôle défensif. Il y a là une forme puissante qui s'impose au paysage. Au col de Merdassier, dans la station de Manigod, nous nous sommes complètement extraits du site avec ses constructions des années 70, en réalisant un bâtiment qui est un emblème de la ferme traditionnelle isolée, posée dans le paysage avec ses grands toits, mais en même temps nous sommes allés chercher des évocations des modes constructifs japonais en bois. Il y a donc une étrangeté dans notre proposition mais il existe aussi des liens forts puisque à Merdassier comme au Japon, les mêmes questions se posent et donnent lieu à des réponses différentes.



La médiathèque de Sallanches

Paysages > La montagne est-elle une contrainte ou une opportunité pour construire ?

B.B. > Ni l'un ni l'autre. C'est bien sûr un milieu marqué par de fortes contraintes : de climat, de delta de températures, de pente, d'accès, de rareté du matériau... Mais la spécificité de la montagne, c'est la faible densité et la prégnance de la nature. Les constructions sont plus étalées. Les bâtiments agricoles sont généralement de petits éléments implantés au milieu de vastes espaces. C'est d'ailleurs ce qui fait la beauté des alpages avec leurs silhouettes bombées.

P.G. > Il y a une acuité particulière à la montagne. Je ne parlerais pas d'une spécificité mais plutôt d'une question de degré. Cette prégnance des contraintes est également vraie pour l'architecture vernaculaire de manière générale. On y retrouve cette même recherche d'adéquation entre les hommes, les techniques utilisées, les matériaux employés, le climat, la pente et l'usage. Il y a cependant dans l'habitat rural, en particulier de montagne, une absence de médiation culturelle : ce sont des milieux où il y a peu de croisement, peu de brassage, où on est à l'abri de la mode et des influences d'ailleurs. Le constat est frappant lorsqu'on observe l'architecture : elle peut être très différente d'une vallée à l'autre.



Restaurant d'altitude à la Croix de Chamrousse (38)

Paysages > Vous avez réalisé plusieurs bâtiments en montagne. Quelle approche avez-vous adoptée ?

P.G. > En montagne comme ailleurs, il n'y a pas de recettes toutes faites, chaque projet étant singulier. Je dirais qu'à la différence des milieux urbains ou périurbains, les sites de montagne sont généralement plus "virginaux" car mieux préservés. À La Croix de Chamrousse, à 2 250 m d'altitude, nous avons travaillé à la reconstitution de la calotte sommitale en insérant un restaurant dans un sillon de cette calotte, comme une incision curviligne pratiquée dans la pente. Ici, le bâtiment devient site et redevient bâtiment.

B.B. > Dans les villages, il y a souvent très peu de mitoyenneté : chaque maison est un en-soi voué à l'habitation, à l'activité agricole... L'habitat est une collection d'objets agrégés plus ou moins savamment. Nous avons conçu un projet d'école à Lullin, village entre Faucigny et Chablais, en nous inspirant de cette typologie, caractéristique du bourg : les deux nouveaux bâtiments autour de la cour de l'école s'inscrivent dans la trame en damier ouvert héritée du Moyen Âge. A Thorens-les-Glières, la réhabilitation-extension du presbytère nous a conduit à restaurer le binôme habitat/jardin, constitutif de l'économie rurale de subsistance et typique de l'urbanisme villageois en habitat groupé. L'ancien jardin du curé redessiné dans sa dimension première est enserré d'un mur épais qui lui sert d'écrin. La pièce jardin y est disposée au pied de l'édifice ancien comme le tablier rabattu de sa façade.

P.G. > Tout récemment, nous avons livré la médiathèque de Sallanches. Pour cette construction située en centre-ville, nous avons opté pour un grand volume plat en diagonale, avec un rez-de-chaussée bas et un rez-de-chaussée haut, et un grand escalier au milieu qui relie les deux. Le résultat est une grande galette épousant la silhouette du terrain, qui constitue une 5^e façade habillée d'une toiture végétalisée. Ici, dans un contexte urbain assez hétéroclite, le pire aurait été d'imaginer un bâtiment trop bavard. Opter pour la discrétion est une façon comme une autre d'amener de la sérénité. ■

* Voir le site de l'agence : www.gbau.fr



Le presbytère de Thorens-Glières et son jardin de curé.



AMÉNAGER LES LITTORAUX UNE QUESTION D'ÉQUILIBRE



Annecy ou Léman, la forte attractivité des rivages lacustres de Haute-Savoie engendre de nombreux impacts sur le paysage et la biodiversité. Protéger ces espaces sensibles et les ouvrir au public, les deux démarches ne sont pas incompatibles grâce à des aménagements bien pensés.

Les rives des lacs constituent à la fois un paysage, un milieu naturel, un lieu de détente et de loisirs d'une très grande qualité. L'occupation croissante de ces rives ces cent dernières années, par des infrastructures et des propriétés privées, a considérablement limité l'accès au public. Et avec l'augmentation importante de la population, une gestion durable et responsable des accès aux rives est nécessaire. Cet enjeu est géré par les administrations et entités publiques concernées afin de garantir à long terme la préservation de ce bien inestimable. Loi littoral, Plan local d'urbanisme, Schéma de cohérence territoriale, réserve naturelle ou arrêté préfectoral de protection biotope... des dispositifs législatifs et des outils d'urbanisme sont disponibles pour maîtriser le paysage sur les rives des lacs.

AGIR SUR LE FONCIER

"Les littoraux font partie de notre politique globale d'excellence environnementale, avec la volonté d'aller toujours plus loin dans la préservation et la mise en accessibilité au public," explique Christelle Petex, vice-présidente du Conseil départemental de la Haute-Savoie, en charge du développement durable, de l'environnement et de la forêt. Pour cela, le Département a adopté une stratégie foncière qui permet de déterminer les périmètres sur lesquels il faut intervenir systématiquement quand il y a possibilité d'acquisition. "Cette stratégie foncière permet une plus grande réactivité dans les processus d'acquisition, grâce à un argumentaire solide, poursuit Christelle Petex. Ainsi, les travaux de renaturation et d'accessibilité au public sont réalisés plus rapidement."

Partenaire et acteur de cette politique, le Conservatoire du littoral a acheté 278 hectares de rivages en Haute-Savoie, pour un périmètre d'intervention défini de 838 hectares. "Nous en sommes donc au tiers de l'effort d'acquisition, constate Jean-Philippe Deslandes, délégué de rivages Lacs au Conservatoire. C'est un travail de longue haleine qui réclame des négociations, parfois complexes, avec les propriétaires. Et, difficulté supplémentaire, contrairement à d'autres départements de l'est ou du sud de la France, nous sommes en présence de petites parcelles, très morcelées, dont la surface s'échelonne entre 2 000 mètres carrés et un hectare." La dernière grande fenêtre non construite du lac Léman, d'un linéaire de 2 km environ, se situe à Chens-sur-Léman. D'autres, plus modestes, existent à Excenevex et Publier/Thonon (estuaire de la Dranse). "Sur le lac d'Annecy, l'enjeu est de préserver les fenêtres existantes en renforçant la cohérence foncière, notamment sur les réserves naturelles du Roc de Chère ou du Bout du Lac. Sur les Marais de l'Enfer, à Saint-Jorioz, l'action est facilitée par la présence d'un arrêté préfectoral de protection de biotope."

CONNAÎTRE, PRÉSERVER ET GÉRER

Préserver, c'est notamment le rôle d'Asters, le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie, qui travaille en collaboration avec les collectivités territoriales, les services de l'État et de nombreux organismes. Comme le Conservatoire du littoral, Asters a une mission d'animation foncière, mais c'est surtout une structure à vocation technique, qui rassemble des compétences sur les milieux naturels depuis plus de 35 ans. L'organisme gère ainsi les neuf réserves naturelles du département, dont trois sont situées en bordure des lacs d'Annecy et du Léman. "Notre rôle consiste notamment à estimer la valeur écologique du patrimoine naturel et à proposer des recommandations pour améliorer les sites à travers un plan de gestion," explique Thierry Lejeune, président d'Asters. Car contrairement aux idées reçues, ces environnements naturels ont besoin d'être entretenus pour fonctionner de manière optimale : "Le problème de ces milieux situés entre la terre et l'eau, c'est qu'ils ont tendance à se fermer. Les arbres y poussent très vite, parfois au détriment de certaines plantes ou d'une flore typique de ces zones. A ce titre, des fauches sont nécessaires pour générer l'arrivée de flores nouvelles ou faire revenir des espèces végétales ou animales qui avaient disparu."



© ASTERS / CEN

L'ouverture au public de sites naturels est aussi l'occasion de sensibiliser la population à la valeur écologique de leur patrimoine.



© ASTERS / CEN

AMÉNAGER ET OUVRIR AU PUBLIC

A cette recherche d'une biodiversité optimale s'ajoute la question de l'accès au public. "L'ouverture de ces sites sensibles est essentielle, notamment pour mieux faire prendre conscience de l'importance de leur préservation et de la nécessité de comportements vertueux," explique Christelle Petex. "Aménager un site sensible tout en l'ouvrant à la fréquentation est tout à fait possible, à condition de faire les bons choix en matière d'aménagement sur les surfaces que l'on souhaite maîtriser," ajoute Philippe Deslandes. Un avis partagé par Florimond Gauvin, paysagiste à l'agence BigBang : "La rareté et la fragilité de ces milieux d'exception font que l'on n'a pas le droit à l'erreur lorsqu'on entreprend leur aménagement, ce qui n'empêche pas leur mise en valeur par des approches très contemporaines." Pour Thierry Lejeune, il n'est pas question pour autant de placer ces espaces sous cloche : "La population doit pouvoir en profiter tout en tenant compte des contraintes naturalistes et juridiques de ces milieux."

Même approche du côté des élus des communes concernées, pour qui les rivages constituent un patrimoine d'une grande richesse qu'il faut à la fois protéger, valoriser et partager. "Avoir une réserve naturelle sur notre territoire est une chance extraordinaire, affirme la maire de Doussard, Michèle Lutz. C'est un patrimoine inscrit dans l'ADN de nos habitants. Mais il ne s'agit pas pour autant d'en faire un sanctuaire : il doit être ouvert pour que chacun puisse vivre un instant de nature maîtrisée." A Doussard justement, la commune mène plusieurs projets d'envergure comme le réaménagement du port auquel s'adosse le futur pôle lacustre, ou la renaturation de la zone de Glière, aux côtés du Conseil départemental et d'Asters. A Menthon-Saint-Bernard, la quasi-totalité du rivage a été rendue accessible aux promeneurs...

Sur le Léman, Excenevex vient de terminer les travaux d'un parc sur la dernière parcelle communale située en bord de lac, et les villages de Maxilly et de Neuvecelle ont aménagé un linéaire de berges communes avec une vaste opération de reconquête et de renaturation.

Partout, des projets d'aménagement sont mis en place pour que chacun se réapproprie le lac. "C'est un défi qui n'est pas toujours facile à relever, nuance cependant Jacques Rey, maire de Sevrier. Dans notre commune, la présence de grosses propriétés privées au bord du lac est un frein important, et quand un terrain se libère, les prix de vente sont beaucoup trop élevés pour qu'on puisse se porter acquéreurs." Si de beaux projets publics ont été réalisés ces dernières années sur les rives de Sevrier (la plage, le port, la promenade des Seines...), il reste aujourd'hui peu d'opportunités, comme c'est hélas le cas dans de nombreuses autres communes. D'où l'importance de prendre soin de l'existant.



PRÉ COTTIN : UN PARC AU BORD DE L'EAU



A Excenevex, la commune a récemment inauguré un nouveau site sur ses rives : le parc du Pré Cottin. A l'origine du projet : la volonté d'une résidente fortunée, originaire du Moyen-Orient, de financer la réalisation d'un espace public où ses enfants pourraient jouer avec ceux du village. La commune propose alors d'implanter le projet sur un ancien terrain agricole qu'elle possède en bord de lac. "Il s'agissait de créer un parc de jeux

mais qui soit aussi un lieu de promenade pour les habitants et qui s'intègre au paysage," raconte le maire, Pierre Fillon. Pour l'agence BigBang, retenue pour la réalisation du parc, l'idée était d'aménager l'espace en préservant son caractère pastoral et en magnifiant la scénographie des vues offertes vers le grand paysage du Léman. "Plutôt que d'utiliser l'ensemble de la surface disponible, soit 2,5 hectares, nous avons préféré concentrer l'aménagement sur la partie haute du terrain, là où l'interface est la plus forte entre le paysage du lac et le centre-bourg," explique le paysagiste Florimond Gauvin.

Le projet s'attachait par ailleurs à respecter les principes définis dans le cadre de la loi Littoral. La préservation du sol comme un héritage à protéger s'est par ailleurs traduite par des installations sur pilotis qui confèrent au projet un caractère réversible et respectueux de son cadre d'implantation. Le grand ponton et l'aire de jeux du "parcours des marins d'eau douce" sont aménagés dans un vocabulaire lacustre : filets et cabane de pêcheurs, balises, barques mobiles, sans oublier les brumes du lac... Ces éléments sont traités principalement en bois et s'intègrent dans un environnement qui fait la part belle au végétal. De part et d'autre de la parcelle, des haies bocagères épaisses créent une mise à distance avec les propriétés privées voisines tout en cadrant les cônes de vues sur le lac et le grand paysage. ■



RENATURATION À GLIÈRE

A Doussard, la commune mène, depuis plusieurs années, une démarche globale de revalorisation de son bord de lac long de 5 km. La présence, sur son territoire, de la réserve naturelle du Bout du Lac induit une attention particulière à l'aménagement de ses rivages. Sont ainsi prévues la restauration de la plage et la restructuration du port, avec la création d'un pôle lacustre où un ponton accueillant les bateaux s'avancera en courbe sur le lac ; protégeant du vent, celui-ci constituera un point d'observation avancé sur la réserve voisine.

Sur la rive est, à l'entrée du village, au lieu-dit Glière, une opération d'aménagement paysager et de renaturation d'une partie des berges est en cours et devrait être opérationnelle au printemps 2019. Portée par le Conseil départemental, qui a pu faire l'acquisition du terrain, elle est menée en parallèle au projet de voie verte entourant le lac d'Annecy. "Cette concomitance est un atout car elle permet une coordination efficace entre les différents services départementaux concernés," déclare

Christelle Petex, vice-présidente du Conseil départemental de la Haute-Savoie, en charge du développement durable, de l'environnement et de la forêt. "Ce projet a ceci d'intéressant qu'il permet de renaturer une portion de rivage qui n'avait jusqu'ici aucune valeur paysagère, et cela tout en donnant une place à chaque activité," ajoute Michèle Lutz, maire de Doussard.

Le nouvel aménagement, conçu par l'agence ADP Dubois, comprend trois secteurs distincts. La première zone jouxte la réserve du Bout du Lac : c'est un espace naturel recomposé, favorable à la biodiversité terrestre et lacustre, avec des prairies humides, des berges renaturées par la plantation d'essences, la suppression des quais maçonnés existants et la mise en place d'un observatoire ornithologique. Au centre du projet, un parvis d'accueil permettra de canaliser le public et d'accéder aux espaces de loisirs (ponton, mise à l'eau des canoës-kayaks...). La troisième zone, dédiée au repos et à la contemplation, est une prairie libre avec des aménagements simples, dans l'esprit de l'existant. ■



© ADP Dubois / CD 74

GAGNER SUR LE LAC POUR RECONQUÉRIR SES RIVES

Située sur les communes de Neuvecelle et de Maxilly-sur-Léman, cette réalisation consiste en un avancement de la rive sur le lac par un remblayage de 100 000 m³. Objectif : créer un nouvel espace, dont une piste piétons/cycles, une place arborée ainsi que des espaces verts dégagés, deux nouvelles plages de galets et une base nautique pour dériveurs. "Abruptes et dégradées, les berges étaient inutilisables, explique Bernard Chaffanel, adjoint aux Travaux à la municipalité de Neuvecelle. L'opération devait redonner l'accès au lac et sécuriser la circulation routière, tout en assurant une qualité environnementale maximale."

Pour répondre au cahier des charges, la maîtrise d'œuvre (Profils Études et Humblot Paysages) a créé un espace naturel qui occupe un tiers du projet. Ce dernier est constitué d'une roselière permettant la phytoépuration des eaux de ruissellement de la route départementale d'une part, et la création d'un biotope favorable à l'avifaune du lac et la faune piscicole d'autre part. Le tout a été conçu en concertation avec la CIPEL (Commission internationale pour la protection des eaux du Léman) et plusieurs associations de protection de la nature. Pour contrôler l'érosion menaçant la route, des digues en enrochements ont été réalisées. Elles protègent l'espace gagné

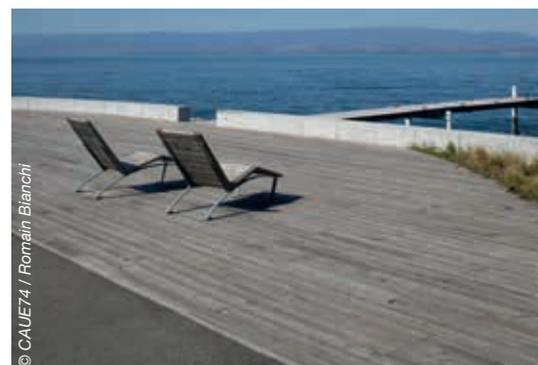
sur le lac de l'impact des vagues et servent de points d'appui aux galets charriés par les vagues et les courants.

"L'une des difficultés du projet était la gestion des terrassements, déclare Éric Soulliaert, de Profils Études. Car les fonds lacustres ne sont pas des cailloux ; ils se tassent facilement." Pour réaliser les plages, il a fallu travailler sur la granulométrie des galets : "Ils devaient être suffisamment gros pour ne pas bouger avec la houle mais pas trop pour pouvoir fonctionner en frayère." Afin de reconstituer les zones humides et amener des espèces naturelles dans l'aménagement, le choix s'est porté sur des palettes végétales définies uniquement selon les espèces locales.

Depuis la livraison du projet, un suivi écologique, avec des inventaires réguliers, a été mis en place, ainsi qu'un plan de gestion de la zone. Les constats sont plutôt positifs : les poules d'eau et autres foulques ont investi les lieux et, fait inattendu, des couples de castors se sont installés dans la zone humide. "C'est par une conception intégrant les enjeux environnementaux du site que la faune et la flore ont une meilleure capacité à s'adapter à des espaces qui non seulement ont été refaçonnés par la main de l'homme mais qui sont aussi très fréquentés", conclue Éric Soulliaert. ■



© CAUE74 / Romain Bianchi



© CAUE74 / Romain Bianchi



PALMARÈS DÉPARTEMENTAL DES PAYSAGES DE HAUTE-SAVOIE 2018

© CAUE74 / Romain Blanchi

" Parce que la question du paysage et de la biodiversité est centrale dans un département comme la Haute-Savoie au très fort développement urbain, le Conseil départemental et le CAUE ont souhaité lancer, à partir de 2018, un nouveau palmarès intitulé « Palmarès départemental des Paysages de Haute-Savoie ».

PRÉSENTATION

Le palmarès nouvelle version est une action de valorisation des réalisations et des politiques publiques innovantes faisant références en matière de paysage et d'environnement, dans le département de la Haute-Savoie. Il s'agit autour d'un concours annuel, animé par le CAUE, à destination de toutes les collectivités du département et autres acteurs publics ou privés. Les projets lauréats sont primés et valorisés par la proclamation d'un palmarès départemental lors de la Journée départementale du Paysage rassemblant de nombreux partenaires et professionnels du secteur.

PLACE À L'INNOVATION

Pour animer cette action en partenariat avec le Département de la Haute-Savoie, le CAUE s'appuie sur un jury composé d'élus locaux et départementaux, de paysagiste concepteur, de technicien/gestionnaire du végétal dans les collectivités, et autres personnalités qualifiées. Les notions de paysage ou de cadre de vie doivent être au cœur des réalisations. Les candidatures pourront présenter des réalisations à différentes échelles : d'un simple espace public de quartier jusqu'à l'échelle du territoire communal/intercommunal.

DES THÈMES VARIÉS

Plusieurs thématiques d'aménagement ont été retenues dans le cadre de ce palmarès. Pour chacune, des critères d'appréciations ont été élaborés. A l'échelle de la ville ou du bourg, les opérations candidates abordent le sujet de **la nature** dans la conception de ces espaces publics : création de parc, square, place urbaine, espace ludique paysager, interstice urbain, quartier d'habitat durable, autre opération d'urbanisme... Il est question également d'entrée de ville et de traversée de bourg. Les critères d'appréciations retenus pour cette thématique sont l'intégration aux lieux, les valeurs d'usage, la préservation et l'émergence de la trame verte et bleue urbaine, la gestion innovante du végétal, la préservation des ressources naturelles, la participation à l'adaptation au réchauffement climatique, la gestion des nuisances visuelles, lumineuses, sonores, et olfactives.

A l'échelle des territoires, une autre thématique intitulée "*paysage, support de développement des territoires*" souhaite mettre en valeur des réalisations de mise en œuvre de trame verte et bleue urbaine et périurbaine, de liaison verte, de restauration de corridor écologique et paysager, d'aménagement de zone humide, de restauration et d'ouverture au public de milieux naturels, de pratique agricole périurbaine innovante, d'inventaires... L'appréciation des projets porte sur la part donnée au paysage dans ces projets, la fonctionnalité écologique, l'implication citoyenne.

Enfin, une troisième thématique met en avant la notion de **reconquête de paysage**. Il s'agit de mettre en avant les projets de restauration qualitative de sites naturels, patrimoniaux, historiques (site classé, belvédère, opération Grand Site, secteur urbain historique, de restauration de nature ordinaire, de restauration de cours d'eau, de valorisation de friche, de reconquête agricole, vigne/verger conservatoire...).

PROJETS LAURÉATS DE L'ANNÉE

En 2018, 12 réalisations portées par leur maître d'ouvrage ont été lauréates :

- Restauration et plantation d'un coteau viticole, Association Clos du Château, commune de Menthon-Saint-Bernard
- Préservation du paysage au centre village d'Entremont et abords de l'abbaye Sainte-Marie d'Entremont, commune d'Entremont, Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents
- Aménagement de la promenade des Seines, Conservatoire du littoral, commune de Sevrier
- Aménagement du parc des Dranses, Conservatoire du littoral, commune de Publier
- Aménagement du site de la Gryère, Conservatoire du littoral, commune de Lugrin
- Valorisation du site du Pont de l'Abîme et parcours de découverte du Chéran, communes de Cusy et Gruffy, communauté d'agglomération du Grand Anancy, Syndicat mixte interdépartemental d'aménagement du Chéran
- Restauration paysagère du Mont Lachat, commune de Saint-Gervais
- Restauration du verger pédagogique de Sevraz, commune de Viuz-en-Sallaz, Ecomusée Paysalp
- Aménagement de chemins de découverte du patrimoine paysager communal, commune de Minzier
- Aménagement de la place Saint-François, commune de Duingt
- Restauration écologique et paysagère de l'Hermance, commune de Veigy-Foncenex, Thonon Agglomération
- Végétalisation naturelle des cimetières municipaux, commune des Houches

Des prix spéciaux ont été attribués pour les réalisations à Viuz-en-Sallaz, Les Houches, Menthon-Saint-Bernard, Sevrier, Minzier, Cusy et Gruffy.



Entremont



Cusy-Gruffy



Menthon-Saint-Bernard



Viuz-en-Sallaz



Les Houches



Sevrier

Trois projets ont reçu un grand prix :



PARC DES DRANSES À PUBLIER

En partenariat avec la commune de Publier et le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie, le Conservatoire du littoral a mené une réflexion en 2012 sur la remise en état et la requalification du "Parc des Dranses". Confié au bureau de paysage et urbanisme ADP Dubois, le projet visait deux objectifs : créer un espace original, à forte vocation environnementale, véritable antichambre de la réserve naturelle nationale du delta de la Dranse ; ouvrir le site au public. La réalisation se démarque de la conception de jardins classiques. Le parc accueille une mosaïque de milieux que l'on peut qualifier de trame écologique : saussaie, taillis d'argousiers, roselières, mégaphorbiais, bois humide. Seules des espèces locales et adaptées ont été plantées. En matière de faune, le Conservatoire a veillé à maintenir un habitat favorable aux hérons qui ont élu domicile sur certains arbres du parc.

RESTAURATION ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE DE L'HERMANCE À VEIGY-FONCENEX

Avec l'augmentation de l'urbanisation, la rivière de l'Hermance était soumise aux inondations. Dans les années 1960, elle avait subi des aménagements (retenue d'eau) réduisant les habitats disponibles pour la faune piscicole et terrestre. Les objectifs du projet étaient de réduire les risques d'inondation en protégeant les biens et les personnes, de renaturer le cours d'eau et sa biodiversité, de l'intégrer dans le tissu social et le paysage. En partenariat avec la commune, le maître d'ouvrage SYMASOL (actuellement Thonon Agglomération) a géré ce projet avec les maîtres d'œuvre Gren Sisteron, Gren Suisse, et GEN Teréo. Les aménagements réalisés créent de nouveaux habitats pour la faune tels que les reptiles ou batraciens. La plantation d'hélophytes (plantes aquatiques) et d'essences ligneuses permettent d'accélérer la recolonisation végétale tout en favorisant la stabilisation des terrains. Au niveau du paysage, le tracé du nouveau lit reproduit la sinuosité du cours d'eau qui existait autrefois. La préservation des berges a été respectée ainsi qu'une partie des arbres créant de l'ombrage favorable à la faune piscicole. L'aménagement a été accompagné d'un chemin piéton permettant l'accès et l'appropriation du site par les habitants. Des placettes d'observation du paysage ont été implantées le long du parcours.

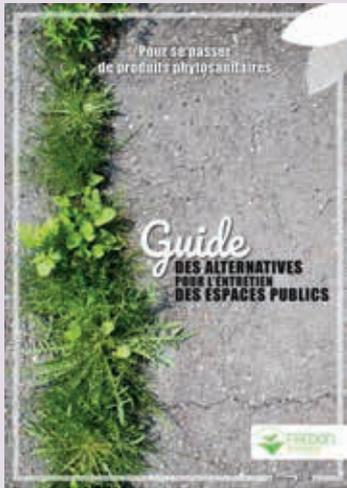


RESTAURATION PAYSAGÈRE DU MONT LACHAT À SAINT-GERVAIS

Dans le contexte du site classé du Mont-Blanc, la commune de Saint-Gervais-les-Bains a décidé de réhabiliter ce site naturel sensible suite à la démolition de l'ancienne soufflerie militaire qui existait au Mont Lachat. Le jury a apprécié la remise en forme de la topographie du terrain, particulièrement bien intégré dans le paysage. Les déblais et remblais générés par le démantèlement du bâtiment ont permis de retrouver les formes naturelles du terrain et d'effacer toutes traces de l'ancienne soufflerie. La commune souhaite développer des outils de communication pour sensibiliser davantage les passagers à l'évolution du site et son histoire. Autre originalité du projet

: le réensemencement du sol à l'aide de plantes indigènes. Dans le cadre du programme Interreg Semences du Mont-Blanc conduit par la Société d'économie alpestre (SEA), un mélange de semences a été collecté, multiplié et réensemencé sur le site, avec pour objectif de contribuer à limiter l'appauvrissement des prairies de montagne, voire même à les enrichir. L'emploi d'espèces locales favorise la biodiversité, augmente le processus de recolonisation sur le long terme.

DES ESPACES VERTS PLUS VERTS



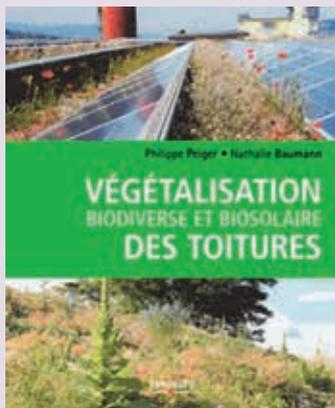
Beaucoup de collectivités ont déjà franchi le pas vers le "zéro phyto" et attestent de la faisabilité des techniques alternatives. Mais l'évolution vers de nouvelles pratiques n'est pas aisée à mettre en œuvre. Au travers d'une proposition de méthodologie, d'outils, d'exemples et de témoignages, ce guide a pour vocation d'aider les collectivités dans leurs choix pour supprimer l'usage de produits phytosanitaires qui présentent un danger pour la santé publique et l'environnement. Cet ouvrage les orientera sur les outils à employer pour fixer de nouveaux objectifs d'entretien et choisir les techniques à mettre en

œuvre afin de repenser globalement la gestion et l'entretien des espaces publics. Chaque collectivité devra adapter ses prises de décision à sa situation propre. Le choix des alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires en milieu urbain pour le désherbage ou la protection du végétal est une conjugaison de solutions préventives et curatives mais aussi d'aménagements permettant d'intégrer la végétation spontanée ou de limiter son développement.

Guide des alternatives pour l'entretien des espaces publics Pour se passer de produits phytosanitaires par Elodie Gaschet

Éditions Fredon Bretagne - A télécharger sur le site :
www.fredon-bretagne.com/guide-des-alternatives-au-desherbage-chimique

DES TOITS SOLAIRES VÉGÉTAUX



Quand la biodiversité, le biosolaire et la permaculture sont à l'ordre du jour, on est d'autant plus sensible à la végétalisation des toitures : faune et flore sauvages acclimatées à l'environnement urbain peuvent y prospérer. Spécialistes avérés de ce domaine qui appartient désormais à l'urbanisme et à la construction, Philippe Peiger et Nathalie Baumann montrent comment aménager les toitures avec une couverture végétale permanente ; biodiverse, elle équivaut à celle d'un jardin, voire d'une prairie. On verra par ailleurs comment,

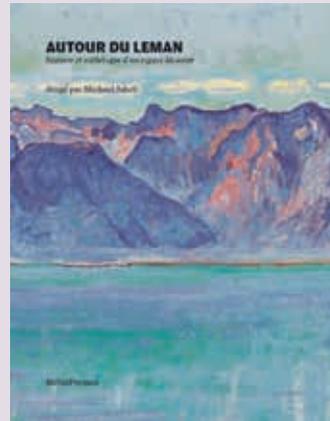
dans le domaine biosolaire, on augmente la production d'électricité photovoltaïque en superposant les systèmes. En prenant en compte les précautions édictées dans ce guide, on contribue à augmenter la surface des espaces verts et de nature en ville. Développés pour l'habitat collectif et les bâtiments tertiaires ou industriels, les procédés sont applicables aux toitures de maisons individuelles ou de petits bâtiments.

Préfaces d'Allain Bougrain-Dubourg, Laurence Abeille et Patricia Blanc

Végétalisation Biodiversité et Biosolaire des toitures, Philippe Peiger et Nathalie Baumann

Éditions Eyrolles - 39,50 €

AUTOUR DU LAC LÉMAN



Le Léman n'est pas un objet comme les autres. Il se soustrait à la définition, tout en s'imposant avec force. Il est là, sans pour autant se confondre avec un espace géographique, avec une identité simple, qu'il suffirait de déchiffrer, pour le représenter en images ou par écrit. Car le Léman est, avant toute autre chose, un paysage. Il s'agit donc, dans son cas, d'une construction, d'une totalité toujours mouvante et évolutive qui ressort des images et des pensées le concernant et qui lui confère son caractère polyvalent.

L'impact visuel et l'esthétique sont au cœur de ces essais qui valorisent l'histoire et le paysage à travers l'exemple d'un haut lieu du tourisme qui a toujours attiré les artistes, les écrivains et les visiteurs et interrogent les questions philosophiques qui touchent à sa représentation. Ces contributions interdisciplinaires offrent une analyse historique et thématique du paysage lacustre romand.

Autour du Léman : histoire et esthétique d'un espace lacustre, Michael Jakob

Éditions Metispresses, collection Voltiges - 32 €

QUAND LE GÉNIE VÉGÉTAL FAIT BARRAGE AUX INONDATIONS



Dans le domaine de l'eau, le génie végétal, en complément ou alternative à des techniques lourdes de génie civil, représente aujourd'hui une solution « multibénéfices », basée sur un savoir-faire solide en ingénierie écologique et ingénierie végétale. Des utilisations innovantes apparaissent. Elles sont fondées sur des études expérimentales poussées, dont les résultats peuvent être mis à profit pour améliorer les techniques et décider de stratégies d'intervention à différentes échelles spatiales. Elles ont été développées en particulier dans le bassin versant de la Durance, dans les Alpes du Sud

françaises, où une problématique de terrains érodés existants et d'excès de sédiments fins dans les rivières est responsable de la dégradation des milieux, terrestres et aquatiques, et d'un accroissement du risque d'inondation. Les résultats de quinze années de recherche ont permis de définir des règles d'ingénierie et projeter des aménagements de génie végétal d'envergure régionale. Les approches développées dans ce contexte particulier restent applicables à d'autres régions et pays présentant des risques naturels et des situations de dégradation des milieux semblables.

Restaurer les milieux et prévenir les inondations grâce au génie végétal, Freddy Rey

Éditions Quae - 25 €



74
Haute-Savoie
c|a.u.e

Conseil d'architecture,
d'urbanisme et de
l'environnement

L'îlot-S
7 esplanade Paul Grimault
BP 339 | 74008 Annecy cedex
Tél. 04 50 88 21 10
etudes@caue74.fr

www.caue74.fr

